

CAP FRANCE

PME 

2022-2027

SOMMAIRE

■ ÉDITO

p. 4

■ CONSTRUIRE LA FRANCE DE DEMAIN

1. Préserver la souveraineté
et l'indépendance économique
de la France

Propositions n° 1 à 5

p. 7-8

2. Développer l'ancrage
économique territorial,
notamment dans les territoires
de la France océanique

Propositions n° 6 à 14

p. 9-10

3. Réformer la sphère
publique en profondeur

Propositions n° 15 à 24

p. 11-14

■ LA CPME : L'ORGANISATION PATRONALE QUI PÈSE

p. 5

■ VALORISER LE TRAVAIL

4. Mieux orienter et mieux former
les jeunes et les salariés

Propositions n° 25 à 31

p. 15-16

5. Redonner goût au travail

Propositions n° 32 à 39

p. 17-18

6. Renforcer la compétitivité
des entreprises et mieux partager
la valeur en diminuant le coût
du travail

Propositions n° 40 à 44

p. 19-20

■

ACCÉLÉRER ET FACILITER LES TRANSITIONS DES PME

7. Faire de la RSE et de la transition écologique des facteurs de développement économique durable

Propositions n° 45 à 49

p. 21-23

8. Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité

Propositions n° 50 à 57

p. 24-27

■

DIFFUSER LA CULTURE PME

9. Encourager la prise de risque au lieu de la pénaliser

Propositions n° 58 à 62

p. 28-29

10. Simplifier la vie des entrepreneurs

Propositions n° 63 à 70

p. 30-31

■

76 PROPOSITIONS 22 PRIORITAIRES

p. 34-35

■

FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS

11. Instaurer un nouveau contrat social en refondant le paritarisme

Propositions n° 71 à 72

p. 32

12. Sauvegarder l'avenir en réformant les retraites

Propositions n° 73 à 76

p. 33



© Dahmane

L'entreprise est un pilier majeur de la société française. Elle participe à la création de richesses, fournit du travail aux Français, contribue largement au financement de la protection sociale et constitue un lien social irremplaçable.

Pour autant, elle ne peut à elle toute seule, régler l'ensemble des problèmes de la société française. Elle ne peut non plus se soustraire à son environnement et à ses évolutions.

Transition écologique, insertion par le travail et transition numérique offrent, par exemple, autant d'opportunités qu'elles ne recèlent de difficultés potentielles pour les entreprises.

Faire les bons choix en tenant compte de la réalité des entreprises sera donc déterminant pour l'avenir de notre tissu économique. En se souvenant toujours qu'une PME n'est pas une grande entreprise en modèle réduit.

Autre point clé, alors que les entreprises peinent à recruter, le travail mérite de retrouver la place centrale qui est la sienne. Redonner goût au travail, c'est lui redonner tout son sens et sa valeur pour parvenir à une juste rétribution, sans pénaliser la compétitivité des entreprises.

Notre modèle social aussi doit évoluer en s'appuyant sur un paritarisme libéré de la tutelle publique, dépassant les intérêts catégoriels et incarnant une part de ce « bien commun » qui nous est si cher. Un « Etat amortisseur social », doit succéder demain à l'État providence actuel qui asphyxie les

acteurs économiques, en prélevant toujours davantage sans pour autant démontrer son efficacité.

La sphère publique, devenue au fil des années, omnipotente et omniprésente, doit être recentrée sur ses véritables attributions. C'est à ces seules conditions qu'on parviendra, enfin, à diminuer la dette publique qui s'élevait en 2020 à 115% du PIB contre 90% en moyenne dans l'Union européenne, faisant peser un danger potentiellement mortel à notre pays dont la souveraineté pourrait être remise en cause si les taux d'intérêts repartaient à la hausse.

Les entreprises ont un rôle à jouer, à la place qui est la leur. Elles y sont prêtes si on leur offre un cadre adapté à leur développement en encourageant la prise de risques et en simplifiant la vie des entrepreneurs. Inciter plutôt que pénaliser à tout va.

C'est le sens des propositions que, forte de ses 243 000 entreprises adhérentes employant plus de 4 millions de salariés, formule la Confédération des PME pour la prochaine mandature.



François Asselin
Président de la CPME

La CPME : l'organisation patronale qui pèse

La Confédération des PME est présente sur tout le territoire national y compris la France océanique, à travers 117 unions territoriales, départementales et régionales. Elle rassemble également plus de 110 fédérations professionnelles de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services.

Du micro-entrepreneur à l'ETI, de l'agroalimentaire aux professions libérales et à l'économie sociale et solidaire, la CPME est l'organisation des dirigeants et des entrepreneurs patrimoniaux.

La CPME c'est :

la première organisation patronale française en nombre d'adhérents :

243 397

entreprises

et en nombre d'employeurs :
124 131 entreprises employant
4 044 821 salariés*



MEDEF : 125 929 entreprises adhérentes dont
114 934 employeurs*

La CPME c'est aussi :

le premier pôle national de représentativité des travailleurs indépendants :

202 347

travailleurs indépendants

(CPME et ses organisations professionnelles adhérentes)



U2P : 140 165 travailleurs indépendants**

La CPME c'est enfin :

près de **20 000**
mandataires bénévoles

dans les organismes sociaux (Assurance Maladie, URSSAF, Pôle Emploi, Action Logement, Conseils de Prud'hommes...) et consulaires, tant au niveau national que territorial.



*Résultats de la mesure de l'audience patronale interprofessionnelle- Haut conseil du dialogue social (HCDS)- 2021

**Résultats de la mesure de l'audience sur le champ des travailleurs indépendants- Direction de la Sécurité sociale (DSS)-2021

A man in a blue suit and hard hat is standing in a factory, holding a laptop. He is looking towards the camera with a slight smile. In the background, other workers in hard hats are visible, working in a large industrial space.

99,9%

**des entreprises françaises
sont des TPE-PME**

qui emploient la moitié des actifs.

Source : INSEE.

**"En quoi
les Français
ont-ils confiance
aujourd'hui ?"**

L'enquête annuelle Opinion Way pour le CEVIPOF est, année après année, sans appel : en février 2021, ils étaient

78%

**à avoir confiance dans
les PME,**

les plaçant ainsi, après les soignants,
en tête du classement.

CONSTRUIRE LA FRANCE DE DEMAIN



1 | Préserver la souveraineté et l'indépendance économique de la France

La part de l'industrie manufacturière dans le PIB était de 14,5% en 2000 et de 9,8 % en 2019. Dans le même temps, selon l'institut Rexecode, la pénétration des produits étrangers sur le marché intérieur français s'est accrue de 4 points depuis 2000 pour atteindre 24,7%. La crise sanitaire a mis

en lumière la dépendance économique dans laquelle se trouve notre pays, qu'il s'agisse des matières premières ou d'éléments indispensables à notre économie comme les composants électroniques, ou à notre santé, comme la pénicilline. La souveraineté de l'économie nationale ne passera

pas par l'autarcie mais par une diminution des degrés de dépendance des chaînes d'approvisionnement. Parallèlement, les règles imposées à nos entreprises doivent s'appliquer également à ceux qui veulent pénétrer le marché européen.

14,5%

La part de l'industrie manufacturière dans le PIB était de 14,5% en 2000

9,8%

et de 9,8 % en 2019

La CPME propose un panel de mesures pour redonner à notre pays sa souveraineté et son indépendance économique



1

EN REDÉFINISSANT LES CRITÈRES EUROPÉENS DE FIXATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Plus de 80% des PME sont impactées par la flambée des prix de l'énergie*. En effet, même si la France s'approvisionne en électricité à partir des centrales nucléaires et de l'énergie hydraulique, elle est frappée de plein fouet par une augmentation des prix qui s'explique par le lien tarifaire établi entre électricité et gaz. Les règles européennes corrélant le prix de l'électricité et du gaz doivent donc être revues.

*Source : enquête de conjoncture CPME, décembre 2021

2

EN METTANT EN PLACE UN MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES EUROPÉENNES (MACF)

L'instauration d'un tel mécanisme permettrait que les prix des importations tiennent mieux compte de leur contenu carbone, et ainsi de défendre les efforts des entreprises de l'Union européenne (UE) pour réduire leurs émissions, vis-à-vis de concurrents issus de pays tiers ne respectant pas l'Accord de Paris. Il est donc essentiel que les produits pénétrant le marché européen soient soumis aux mêmes règles, garantissant des conditions équitables de concurrence et encourageant nos partenaires à relever leur ambition climatique.

3

EN METTANT EN PLACE UN « PAQUET SOUVERAINETÉ » DE MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DONT L'ACTIVITÉ PERMET DE RÉDUIRE NOTRE DEGRÉ DE DÉPENDANCE

Les zones de risque et de fragilité en matière d'approvisionnement sont désormais connues. Il convient donc de prendre des mesures particulières et dérogatoires pour y remédier.

4

EN CRÉANT UN « CRÉDIT IMPÔT LOCALISATION EN FRANCE » (CIL), SUR LE MODÈLE DU CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Les Français sont majoritairement favorables au *made in France*. Le respect des normes françaises et européennes est, à leurs yeux, une garantie de qualité et de respect de l'environnement mais les consommateurs restent encore réticents pour des questions de prix. Le crédit impôt recherche a fait ses preuves. Il est possible de cibler un même dispositif sur les entreprises produisant en France.

5

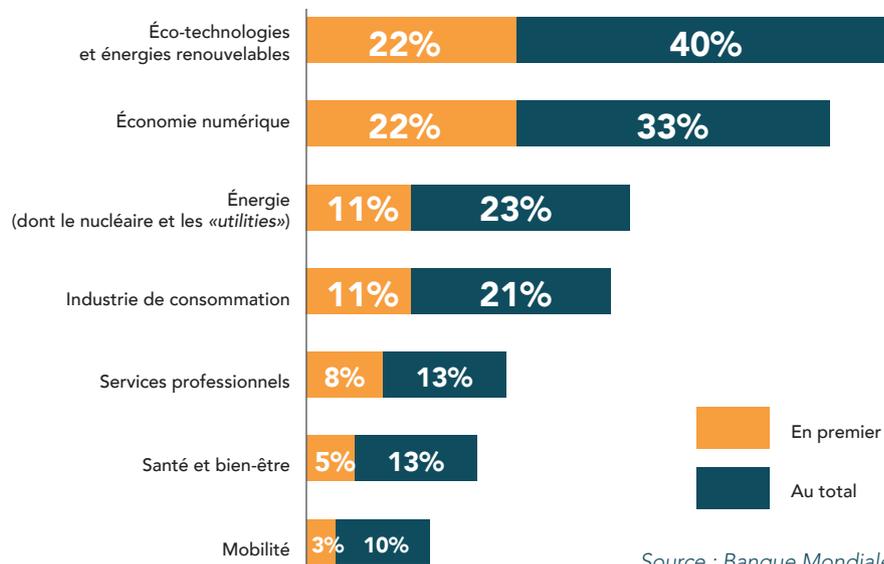
EN ASSURANT UNE ORIENTATION DURABLE DES ENTREPRISES VERS L'EXPORT

Pour y parvenir, la CPME préconise de développer un véritable « patriotisme économique » tel qu'il peut exister aux États-Unis ou en Allemagne, et de favoriser l'utilisation de produits *made in France* ou le recours à des sous-traitants français, afin de construire des écosystèmes résilients regroupant TPE, PME, ETI, grands comptes. Des critères objectifs permettraient de valoriser les entreprises les plus méritantes.

Il est urgent d'agir alors que notre déficit commercial atteint 80 Mds d'€ tandis que nos voisins allemands et italiens affichent respectivement des excédents de 200 et 63 Mds d'€.



Les principaux secteurs d'activité qui soutiendront la croissance de la France dans les années à venir



Source : Banque Mondiale, EY

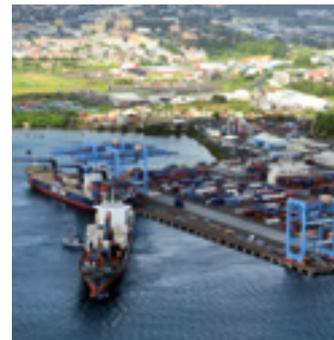
2 | Développer l'ancrage économique territorial, notamment dans les territoires de la France océanique

L'économie française se concentre de plus en plus autour des grandes métropoles. Dans le même temps, les relations donneurs d'ordre-sous-traitants et clients-fournisseurs restent déséquilibrées.

Cela n'est pas sans conséquence sur le plan économique, social et environnemental. Maintenir un tissu économique dynamique sur l'ensemble du territoire national est

un des enjeux de la décennie actuelle. Il est possible d'agir. Ainsi, la commande publique peut servir d'accélérateur de transformation sociale et territoriale.

Elle sera d'autant plus vectrice d'attractivité qu'elle prendra en compte à la fois l'impact environnemental et la nécessité de désenclaver les territoires.



La CPME propose de lutter contre « l'archipélisation » de notre tissu économique



6

EN LANÇANT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT TERRITORIALISÉS, FINANCÉS VIA LE LANCEMENT D'UN EMPRUNT AUPRÈS DES FRANÇAIS

Préparer l'avenir, c'est à la fois lancer de nouveaux projets et préserver l'existant. Le fait d'améliorer les infrastructures pour les rendre éco-compatibles (diminution du bruit, éclairage smartgrid, récupération des métaux lourds) en est un bel exemple.

7

EN SOUTENANT LES ENTREPRISES STRATÉGIQUES D'INTÉRÊT LOCAL

La disparition d'une entreprise, quelle que soit sa taille, peut mettre en péril toute une filière locale ou régionale de production. A l'inverse, le développement d'entreprises liées à la sécurité alimentaire, sanitaire ou au développement technique ou industriel d'une région, est susceptible de contribuer à limiter notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. Ces entreprises devraient bénéficier de dispositifs dérogatoires d'accès au CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises).

8

EN DÉVELOPPANT LES MÉCANISMES D'ÉVALUATION DE LA SOUS-TRAITANCE ET DE SES IMPACTS

Les entreprises sous-traitantes souffrent d'un déséquilibre de la relation contractuelle. De plus, dans la pratique, l'allongement des délais de paiement fragilise encore plus les petites entreprises.

Tendre vers une logique de co-traitance plutôt que de sous-traitance renforcerait la solidité de notre tissu économique et sécuriserait la chaîne de valeur, au profit de tous les acteurs économiques.

9

EN MAINTENANT LES MESURES EXISTANTES DANS LES TERRITOIRES DE LA FRANCE OCÉANIQUE

Octroi de mer, taux d'imposition réduits pour certains produits... sont autant de mesures indispensables pour soutenir le secteur industriel et préserver les productions locales.

Dans le même temps, il est impératif de lutter plus strictement contre l'activité non déclarée qui prend de plus en plus d'ampleur sur certains territoires et nuit au développement des activités respectant les règles légales.

10

EN METTANT EN ŒUVRE UN « STATUT DE L'ENTREPRISE ULTRAMARINE »

Les entreprises des territoires ultramarins souffrent de handicaps structurels liés à l'éloignement, à la dépendance aux intrants maritimes et aériens et à l'étroitesse des marchés. Pour permettre leur développement, il est impératif de leur offrir de la visibilité. Les politiques publiques qui leur sont applicables, doivent donc être stabilisées sur une période minimale de 10 ans.

11

EN MISANT SUR LES TERRITOIRES ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR DÉVELOPPER UNE COOPÉRATION COMMERCIALE AVEC LES PAYS SITUÉS DANS LEUR VOISINAGE

Les territoires ultrapériphériques sont stratégiques car implantés à proximité des marchés de croissance. Une politique dédiée doit permettre de mieux tirer parti de leurs atouts au bénéfice des PME ultramarines et métropolitaines.

12

EN GÉNÉRALISANT LA STRATÉGIE DU BON ACHAT UTILISANT LA COMMANDE PUBLIQUE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Sur l'île de la Réunion, un dispositif existe pour transformer l'acte d'achat public en un acte économique, en valorisant les savoir-faire locaux au bénéfice du territoire.

L'intégration de clauses environnementales et d'insertion favorise le développement durable. Et cela fonctionne.

13

EN COUPLANT LES TEXTES SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CEUX SUR LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Le programme de « sites clés en main », dont les procédures d'autorisation ont été traitées en amont pour être prêts à accueillir des industriels, est une bonne chose. Sur ces sites, les permis de construire peuvent être obtenus en 3 mois mais l'obtention des autorisations environnementales exige entre 9 et 12 mois. De même, la question du foncier reste un enjeu primordial. Et risque de le devenir davantage encore avec les textes récemment adoptés pour lutter contre l'artificialisation des sols.

14

EN INSÉRANT UNE CLAUSE INDICATIVE DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Une entreprise française paye des impôts et crée de l'emploi en France. Il est logique que cela soit pris en compte dans l'attribution des marchés publics sur notre territoire. On pourrait également envisager une révision des directives marchés publics pour y introduire une préférence géographique.

3 | Réformer la sphère publique en profondeur



La France est, parmi les pays riches, celui où le potentiel de croissance lié à la baisse des dépenses publiques et à la recherche de gains d'efficacité est le plus élevé.

Antoine Goujard, économiste

L'administration sait faire preuve d'efficacité et d'adaptabilité. Le formidable taux de recouvrement des impôts en est la preuve. La mise en place de l'activité partielle en un temps record lors du premier confinement en est une autre démonstration. Rien n'est donc perdu, même si le constat est sans appel : avec la plus forte dépense publique au monde (55,6% du PIB) la fonction publique se paupérise et manque totalement de vision stratégique, au grand dam des agents publics eux-mêmes.

Plutôt que de réformer, on se contente d'embaucher. La fonction publique souffre d'hypertrophie. Ce n'est pourtant pas d'effectifs supplémentaires dont nous avons besoin mais de redéploiement des effectifs. Il est temps de revenir à la base en se posant les vraies questions sur le rôle de l'État, en hiérarchisant les priorités, en fixant les objectifs à atteindre, la méthode pour y parvenir et les moyens à y consacrer.

La CPME propose d'engager une réforme de fond



15

EN ADOPTANT UNE RÈGLE CONSTITUTIONNELLE EXIGEANT QUE LE BUDGET ANNUEL DE L'ÉTAT SOIT, À TOUT LE MOINS, PRÉSENTÉ À L'ÉQUILIBRE FINANCIÈREMENT

Le budget de notre pays est déficitaire depuis 1974. La dette publique est en augmentation de 17 points et de 474 Mds € depuis 2017.



474 Mds € depuis 2017

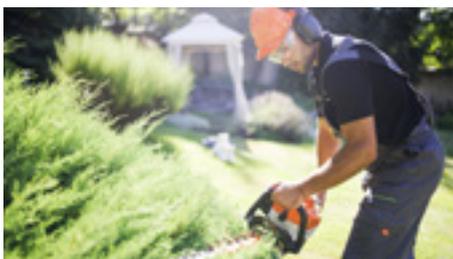
Dans les programmes de stabilité soumis par les Etats membres au printemps 2021, la France ambitionne de stabiliser son endettement à 120% du PIB jusqu'en 2027 quand les autres pays de la zone euro ambitionnent de réduire le leur.

Il faut mettre un coup d'arrêt à cette situation. La France ne peut continuer à vivre à crédit sans mettre en danger son avenir. Une entreprise qui adopterait le même mode de fonctionnement aurait depuis longtemps été contrainte de mettre la clé sous la porte. Il est de notre responsabilité collective de réagir.

16

EN REDÉFINISSANT LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

Il n'est pas cohérent que certains organismes publics relèvent du secteur concurrentiel. Dans chaque administration, des fonctions (restauration, jardinage...) pourraient être sous-traitées au secteur privé.



17

EN LIMITANT L'IMMIXTION DE L'ÉTAT DANS LA GESTION DES ENTREPRISES

Les entreprises ont bénéficié de larges compensations financières durant la crise Covid. Mais indépendamment du fait que la plupart de ces aides sont des prêts qu'il va falloir rembourser, cela ne donne en aucun cas à l'État le droit de s'immiscer dans le fonctionnement interne et la gestion des entreprises.

Ce n'est pas à l'État de fixer le salaire, ce n'est pas à lui non plus de décider de l'affectation du résultat et du partage de la valeur. La rivière doit maintenant regagner son lit. L'entrepreneur assume le risque, il lui revient de conduire son entreprise comme il l'entend.

18

EN CESSANT DE FAIRE JOUER AUX ENTREPRISES UN RÔLE QUI N'EST PAS LE LEUR

Après l'encaissement de la TVA, les entreprises se sont vues contraintes de prélever l'impôt sur le revenu des salariés à la source. Plus récemment, il leur a été confié le soin de distribuer et d'assurer ponctuellement la trésorerie de « l'indemnité inflation » décidée par le gouvernement.

Et que dire du rôle d'éducateur que l'on fait jouer aux entrepreneurs ? Certains étant même prêts à faire demain rimer entrepreneur et coach sportif. L'État doit cesser de se défausser sur le monde de l'entreprise en lui faisant assumer un rôle qui n'est pas le sien. L'entreprise n'a ni la vocation ni l'ambition de pallier les carences de la société française.

19

EN LIMITANT L'ACCÈS AU STATUT DE FONCTIONNAIRE

Le statut de fonctionnaire ouvre droit à un certain nombre d'avantages dont le plus notable est sans aucun doute la garantie de l'emploi. Ces avantages doivent correspondre à des sujétions ou à des risques particuliers. Il serait logique de les limiter aux seules fonctions régaliennes (justice, police, défense).

Parallèlement, un plan de départ volontaire réservé aux agents appartenant à des fonctions non régaliennes pourrait être ouvert. Au Canada, un tel plan a permis de diminuer de 15% les effectifs de l'administration fédérale tout en conciliant efficacité et proximité.



20

EN INVERSANT LA COURBE DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

En dépit des belles promesses, les effectifs de la fonction publique ne cessent, année après année, d'augmenter.

Pour la période comprise entre 2017 et 2019, 80 000 postes supplémentaires ont été créés, 36 000 pour la seule année 2020*. 5,6 millions d'agents travaillaient au sein de la fonction publique au 31 décembre 2020.

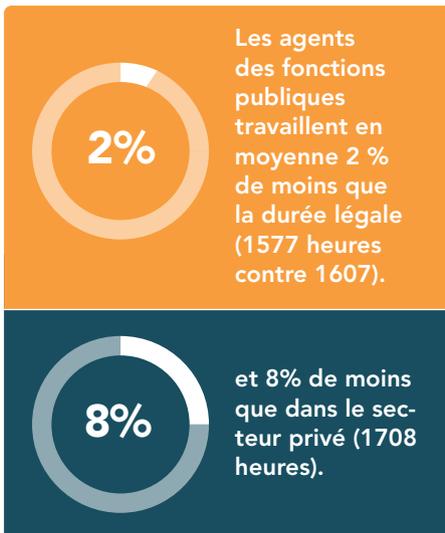


Et cela pèse lourdement sur nos finances publiques. Un objectif de baisse de 120 000 postes, correspondant au nombre de départs à la retraite chaque année, semble raisonnable.

21

EN APPLIQUANT AUX FONCTIONNAIRES (HORS MISSIONS RÉGALIENNES) LES RÈGLES SOCIALES APPLICABLES AUX ENTREPRISES PRIVÉES

Pour une raison mystérieuse, les règles sociales applicables aux entreprises privées ne s'appliquent pas aux salariés relevant de la fonction publique. Qu'il s'agisse des jours de carence en cas de congés maladie, du renouvellement des contrats à durée déterminée, de l'emploi des travailleurs handicapés ou des conditions de départ en retraite, les règles sont différentes sans que rien ne le justifie.



Les parlementaires votent des règles qu'ils n'appliquent pas lorsqu'ils sont eux-mêmes employeurs dans une collectivité territoriale.

Les règles devraient pourtant être les mêmes pour tous. « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais », n'est pas acceptable.

22

EN METTANT FIN À LA SURADMINISTRATION DE LA FRANCE

La France, suradministrée, est pourtant mal administrée. Plus d'un tiers des ressources sont, par exemple, affectées à des fonctions non soignantes dans les hôpitaux, 54% de plus qu'en Allemagne dont la population est pourtant près de 25% plus nombreuse. Cela explique, pour partie, les difficultés que rencontre notre système hospitalier.



*Source : évolution de l'emploi trimestriel - INSEE.

23

EN INSTAURANT DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE PRÉCIS CONCERNANT LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS OU LES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES À RÉALISER

Selon la Cour des comptes, citée dans « les études économiques de l'OCDE - novembre 2021 », plus de 90 000 entités publiques relèvent des 3 catégories d'administrations publiques. Cette fragmentation empêche de cerner le coût total des politiques publiques.

Et rend, de facto, difficile la réduction des dépenses mais aussi la réaffectation des moyens, alors que les administrations de

Sécurité sociale pèsent pour plus de la moitié des dépenses publiques et les fonctions régaliennes : défense, sécurité, justice, 6% des dépenses. Instaurer des objectifs de performance et publier régulièrement les résultats serait facteur d'efficacité et de transparence.

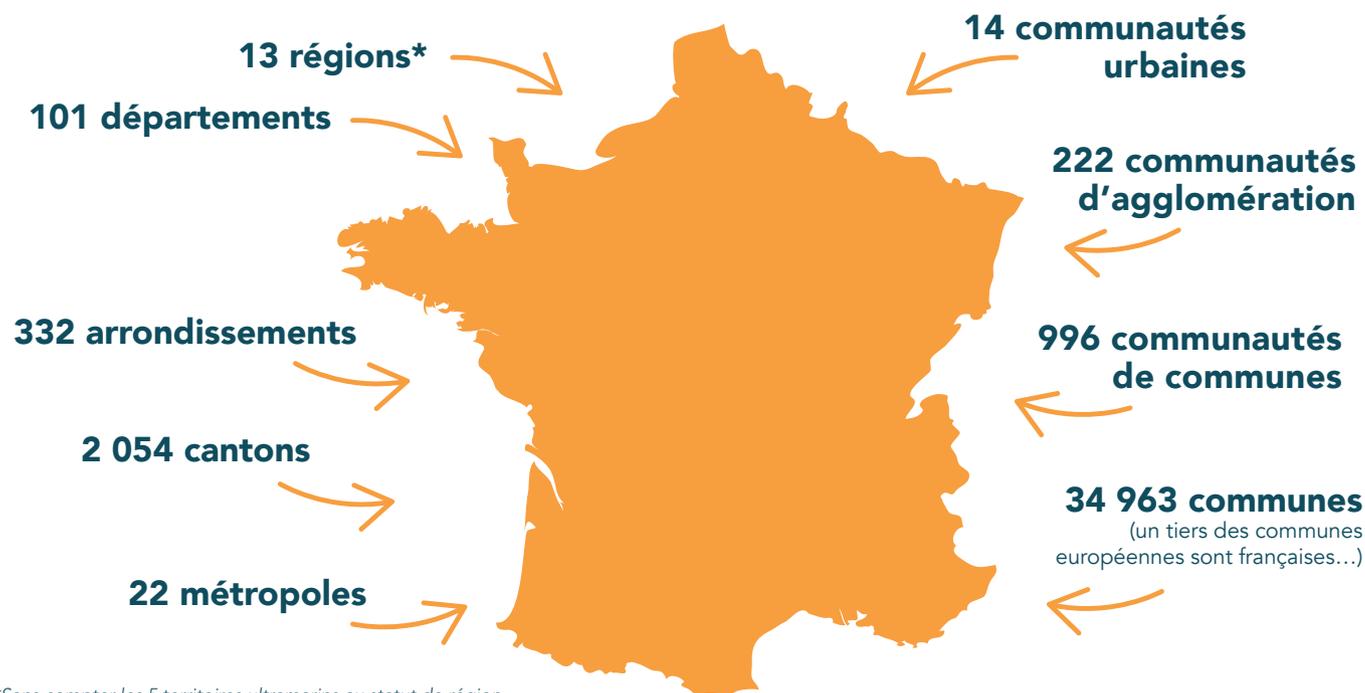
24

EN S'ATTAQUANT ENFIN AU MILLE-FEUILLE TERRITORIAL, SOURCE DE COMPLEXITÉ ET DE GABEGIE

La loi NOTRe entendait clarifier les compétences des échelons territoriaux. Force est de constater qu'elle n'a rien réglé. Les échelons continuent de s'empiler et les missions des uns et des autres, collectivités et Etat, se superposent. Le partage des tâches mais également celui des moyens financiers doivent être repensés. Sans quoi, la fiscalité locale continuera à exploser au détriment de l'emploi et du développement des entreprises.



LE MILLE-FEUILLE TERRITORIAL



*Sans compter les 5 territoires ultramarins au statut de région



4 | Mieux orienter et mieux former les jeunes et les salariés

Notre pays souffre davantage d'un échec d'orientation que d'un échec scolaire. Les parents, mais aussi le corps professoral, hésitent encore à orienter les élèves vers les filières professionnelles, perçues comme des voies de garage. Établir de véritables passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel mettrait fin à ce cloisonnement préjudiciable à tous.

Par ailleurs, pour sortir de l'inadéquation entre la formation des demandeurs d'emploi et les compétences que recherchent les entreprises, les diplômes doivent refléter les niveaux réels de qualification.



La CPME propose de se saisir à bras le corps de ce sujet



25

EN REDONNANT UNE PLACE PRÉPON- DÉRANTE À L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Les niveaux en mathématiques et en sciences au primaire et au collège, placent la France au dernier rang de l'UE. La maîtrise de l'orthographe devient une rareté. Ces savoirs sont pourtant, par la suite, indispensables à l'exercice de certaines fonctions auxquelles peuvent prétendre des diplômés de l'enseignement supérieur.

26

EN FACILITANT LES PASSERELLES ENTRE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. ET VICE-VERSA

Aujourd'hui, un jeune qui choisit la voie de l'enseignement professionnel sait qu'il aura toutes les peines du monde à réintégrer en cours de cursus, la voie générale. L'abandon des savoirs académiques rend difficile toute réorientation. Il convient donc d'ouvrir une option de maintien des enseignements généraux dans toutes les formations professionnelles, et ce dès le CAP.

27

EN DONNANT LA PRIORITÉ AU TRAVAIL MANUEL PAR RAPPORT À D'AUTRES OPTIONS, POUR QUE TOUS LES JEUNES PUISSENT ACQUÉRIR LA CONNAISSANCE D'UN MÉTIER MANUEL

Mettre fin au collège unique au bénéfice de parcours professionnalisants précoces permettrait à chaque élève d'acquérir un savoir utile et lui donnerait les moyens de choisir son orientation en toute connaissance de cause.

28

EN ATTACHANT LA VALEUR DES DIPLÔMES AU VÉRITABLE NIVEAU DE QUALIFICATION DE CEUX QUI EN SONT TITULAIRES

Faire croire aux jeunes qu'ils peuvent postuler à certains emplois alors qu'ils n'en possèdent pas les qualifications est une tromperie, pénalisante à la fois pour eux et pour les entreprises. Abaisser le niveau des diplômes pour augmenter le nombre de diplômés est un non-sens à l'origine d'un immense malentendu dont notre jeunesse est victime.



29

EN OUVRANT AUX EMPLOYEURS LA POSSIBILITÉ D'UTILISER LE CPF DES SALARIÉS POUR LES FORMATIONS CERTIFIANTES ET QUALIFIANTES INSCRITES AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRISE

Les employeurs sont les plus à même de savoir quelles formations sont utiles au développement des compétences dans les entreprises. Aujourd'hui, ils souffrent du manque de moyens disponibles pour former les salariés alors que l'utilité des formations proposées aux salariés via le compte personnel de formation (CPF) reste, dans bien des cas, à démontrer.

30

EN CONFIAIT LA FORMATION ET LE PLACEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI AUX RÉGIONS

Actuellement, Pôle Emploi est chargé du placement des demandeurs d'emploi tandis que les régions financent les formations de ces mêmes demandeurs d'emploi. La main gauche ne voit pas ce que fait la main droite, ce qui génère une complexité administrative source de retard et d'inefficacité.

Confier le placement des demandeurs d'emplois aux régions, déjà chargées de l'appui économique aux entreprises dans les territoires, serait plus logique. Pôle Emploi garderait pour le compte de l'UNEDIC, la gestion administrative des allocataires.

31

EN SYSTÉMATISANT, DANS LES MÉTIERS EN TENSION, LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

La POE individuelle permet de résorber efficacement l'écart entre les compétences du candidat et les compétences nécessaires pour le poste en mettant en place une formation spécifique de préparation à la prise de poste.



Le taux de placement effectif en entreprise de la POE dépasse les 80%.

5 | Redonner goût au travail

Les employeurs peinent à recruter tandis que plusieurs millions de demandeurs d'emploi sont indemnisés par Pôle Emploi. Pour les seules entreprises de plus de 10 salariés, près de 300 000 offres d'emplois restaient non pourvues au 3^e trimestre 2021*.

Les amortisseurs sociaux se sont transformés en trappe à inactivité tandis qu'au fil du temps les échappatoires au travail se sont multipliées.

La CPME propose de privilégier l'incitation au travail pour aller vers l'accompagnement au retour à l'emploi plutôt que vers l'assistantat



32

EN ATTRIBUANT AUX SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ LA PRIORITÉ SUR LES LOGEMENTS FINANCÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES

Les entreprises, au travers de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), versent chaque année plus de 1,7 milliard d'euros destinés au logement de leurs salariés.

Au fil du temps et des conventions avec l'État, celui-ci a progressivement élargi le spectre des bénéficiaires bien au-delà des salariés des entreprises. Or, en dépit de l'action efficace d'Action Logement, il est de plus en plus difficile de se loger à proximité de son travail dans des conditions financières acceptables.

33

EN FAVORISANT LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE PAR L'INSTALLATION D'UN CRÉDIT RELAIS À TAUX ZÉRO EN CAS DE REVENTE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE POUR CAUSE DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

L'absence de mobilité est un frein à l'emploi. Le logement fait partie de l'équation. Le transport également.

34

EN ENCOURAGEANT L'EMPLOI DES SÉNIORS PAR L'EXONÉRATION DES CHARGES SOCIALES PATRONALES LIÉES À LA FAMILLE ET AU CHÔMAGE

Au-delà de 57 ans, les salariés ont plus de difficultés à retrouver un emploi. Il faut donc inciter les entreprises à les garder en poste ou à les embaucher. Baisser de 7,5 % les cotisations aurait un impact significatif permettant notamment de compenser les surcoûts liés à l'ancienneté. De même, il convient de poursuivre l'allègement des charges sociales liées à l'apprentissage des jeunes ou à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

35

EN RÉDUISANT LE RECOURS AUX CONTRATS COURTS PAR LE DISPOSITIF DE CDD MULTI-REEMPLACEMENT

Conclure un seul contrat à durée déterminée (CDD) pour remplacer plusieurs salariés absents permettrait d'allonger la durée des contrats courts dont la durée moyenne est d'1 mois et demi. Cela permettrait de donner davantage de stabilité aux salariés concernés et davantage de souplesse aux entreprises y recourant.



36

EN LUTTANT CONTRE L'ABSENTÉISME DE CONFORT PAR DES CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES DES ARRÊTS DE TRAVAIL DE LONGUE DURÉE (PLUS DE 3 MOIS) ET EN INSTAURANT 3 JOURS DE CARENCE D'ORDRE PUBLIC POUR TOUS LES ARRÊTS DE TRAVAIL. EN PARALLÈLE, CERTAINS MOTIFS MÉDICAUX IMPÉRIEUX TELLE QU'UNE OPÉRATION MÉDICALE NE SERAIENT PLUS SOUMIS À AUCUN JOUR DE CARENCE.

Les travailleurs indépendants sont en moyenne absents 3 jours par an pour cause médicale, tandis que dans le secteur public, l'absentéisme frôle les

15 jours par an. Les abus sont de notoriété publique. Dans le même temps, les salariés du secteur privé se voient appliquer, sauf accord d'entreprise ou de branche, 3 jours de carence, tandis que les fonctionnaires ne sont astreints qu'à 1 seul jour. Il est temps de rétablir de l'efficacité et de l'équité devant la maladie. D'aider ceux qui le méritent et de pénaliser ceux qui fraudent.

37

EN SUPPRIMANT AUTOMATIQUEMENT LES ALLOCATIONS CHÔMAGE EN CAS DE REFUS D'UNE OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI, TOUT EN OFFRANT À CHACUN UN RECOURS POSSIBLE POUR EXPLIQUER SA SITUATION

Supprimer les allocations chômage est une décision lourde de conséquences que nul ne veut assumer. Les fraudeurs mettent pourtant en péril la viabilité du dispositif actuel.

Instaurer une automaticité de la sanction tout en systématisant le traitement des cas individuels dans un délai court revient à inverser la pratique actuelle.

38

EN SUPPRIMANT L'ACCÈS À L'INDEMNISATION PAR PÔLE EMPLOI, EN CAS DE REFUS DE CDI EN FIN DE CDD

L'indemnisation par Pôle Emploi est conditionnée à la « justification de la recherche d'un emploi ». Or, il n'est plus rare aujourd'hui qu'un salarié en

contrat à durée déterminée (CDD) refuse le contrat à durée indéterminée (CDI) que lui propose son employeur sur un même poste. Contre toute logique, il lui est alors possible de s'inscrire et d'être indemnisé par Pôle Emploi.

39

EN MODULANT LA DURÉE DES ALLOCATIONS CHÔMAGE EN FONCTION DE LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET CE SUIVANT DES CRITÈRES OBJECTIFS PRÉDÉTERMINÉS

Notre système d'assurance-chômage est destiné à servir d'amortisseur social en période de crise économique. En revanche, il n'est pas adapté aux périodes de fortes activités économiques car il n'incite pas suffisamment à la reprise d'un emploi.



L'intensité de la recherche d'emploi est 50 % plus élevée au cours du dernier trimestre précédant la date d'épuisement des prestations qu'un an auparavant.

Pierre Cahuc - 11 octobre 2021

6 | Renforcer la compétitivité des entreprises et mieux partager la valeur en diminuant le coût du travail

Pouvoir d'achat et coût du travail sont étroitement liés. Confrontées à une rude concurrence pour les unes, fragilisées par la crise sanitaire pour les autres, les

entreprises ne disposent malheureusement pas toutes des marges suffisantes pour augmenter les salaires.

La CPME souhaite réintroduire la question du coût du travail dans les débats

40

EN SUIVANT LA MÊME LOGIQUE QUE POUR LES IMPÔTS DE PRODUCTION CONSISTANT À FIXER UNE TRAJECTOIRE DE BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL POUR S'ALIGNER SUR LA MOYENNE EUROPÉENNE

Selon l'institut Rexecode, le coût horaire de la main d'œuvre pour l'ensemble de la zone euro est estimé à 32 € en moyenne au quatrième trimestre 2019 ; pour la France, dans l'ensemble des secteurs marchands, ce coût revient à 37,5 €. Soit un différentiel de plus de 15%. A l'instar de ce qui a été fait pour les impôts de production, une trajectoire de baisse des cotisations sociales assises sur le travail pourrait être déterminée sur un quinquennat. Elle serait gagée sur une optimisation des dépenses sociales et une lutte contre la fraude (faux numéro de Sécurité sociale,...).

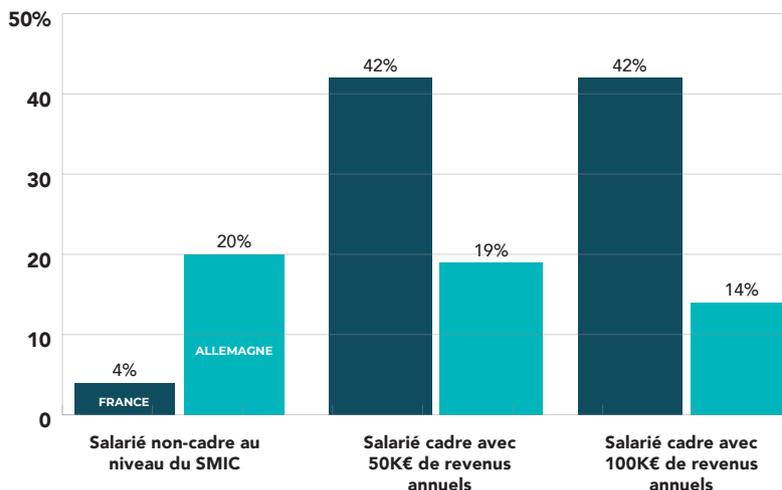
41

EN REDESSINANT LA COURBE DES RÉDUCTIONS DE CHARGES SOCIALES POUR ÉVITER TOUT À LA FOIS, LES TRAPPES À BAS SALAIRES ET LE COÛT EXORBITANT DE LA MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE

La concentration des exonérations de charges sur les plus bas salaires constitue une trappe à bas salaire qui peut se révéler piégeante pour l'entreprise et pour le salarié. A l'autre bout du spectre, les taux de cotisations patro-

nales sur les rémunérations des salariés les plus qualifiés sont plus de 2 fois supérieurs à ceux de l'Allemagne pour un cadre avec un salaire de 50 K€, plus de 3 fois supérieurs pour un salaire de 100 K€*. C'est pourtant la clé du développement des activités à très haute valeur ajoutée. L'une des solutions pourrait être de fusionner les allègements de cotisations patronales existants en un dispositif unique. Les cotisations patronales partant de 0 au niveau du SMIC seraient progressives jusqu'à 3,5 SMIC.

Comparaison du taux de cotisations patronales en France et en Allemagne selon le niveau de salaire (2020, en % du salaire brut)



*Source : Eurostat.

Source : DREES, Rexecode, Eurostat, INSEE, URSSAF.

42

EN RÉACTIVANT LA SUPPRESSION DES COTISATIONS PATRONALES ET LA DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Une telle mesure permettrait à la fois de concilier le besoin de main d'œuvre des entreprises et la volonté de faire progresser le pouvoir d'achat.

Le coût de cette mesure s'approcherait de celui de l'indemnité inflation de **100 €** mise en place par le gouvernement.



Mais son utilité serait sans commune mesure.

43

EN ADJOIGNANT AUX CRITÈRES COLLECTIFS D'INTÉRESSEMENT, DES CRITÈRES INDIVIDUELS

Le pouvoir d'achat est aujourd'hui un véritable sujet. Il se heurte à la faiblesse des marges des entreprises et à la compétitivité internationale qui ne permettent pas nécessairement d'augmenter les salaires. Si l'intéressement est une solution, son caractère collectif freine sa mise en place en ne permettant pas de prendre en compte les comportements individuels. Une partie de l'intéressement pourrait donc reposer sur des critères collectifs, une autre partie sur des critères individuels.



44

EN INTÉGRANT DÉFINITIVEMENT LA PRIME PEPA DANS LE CODE DU TRAVAIL

La possibilité de distribuer une prime exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux répond à une véritable attente des chefs d'entreprise. Le succès de la prime PEPA, qui permet de redistribuer du pouvoir d'achat, en est la preuve. D'où l'intérêt de la pérenniser.



ACCÉLÉRER ET FACILITER LES TRANSITIONS DES PME



7 | Faire de la RSE et de la transition écologique des facteurs de développement économique durable

La RSE est une des réponses aux enjeux économiques et sociaux, environnementaux et sociétaux qui ébranlent actuellement nos sociétés. Elle est source de performance globale et de fierté pour les TPE-PME, pour peu qu'elle soit volontaire, incitative, attestée par une tierce partie, et adaptée au secteur d'activité.



L'Europe représente 8%
des émanations de carbone
dans le monde



La France, moins de 1%.

Source : chiffres clés du climat,
France, Europe et monde - 2018

Consciente de la nécessité d'agir vite pour atteindre la neutralité carbone, l'UE s'est fixée des objectifs à l'horizon 2050 et a précisé les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

On ne peut que se réjouir de ce volontarisme et considérer, de la même façon, que la trajectoire fixée par la France est appropriée. Avec l'adoption de la loi Pacte et de la loi Climat et Résilience, c'est une accélération de la transition du modèle de développement français vers une société neutre en carbone qui est engagée.

La décarbonation de l'économie peut être une formidable opportunité. Source d'innovation pour des PME porteuses de solutions, elle peut être facteur de progrès économique et social. Pour autant, il faut veiller à préserver la compétitivité de nos PME face à nos concurrents étrangers.

Faire rimer économie et écologie, voilà l'enjeu. Et nous y parviendrons en suscitant l'adhésion du plus grand nombre.



La CPME propose de joindre les actes à la parole et de passer d'un discours pénalisant à un discours incitatif



45

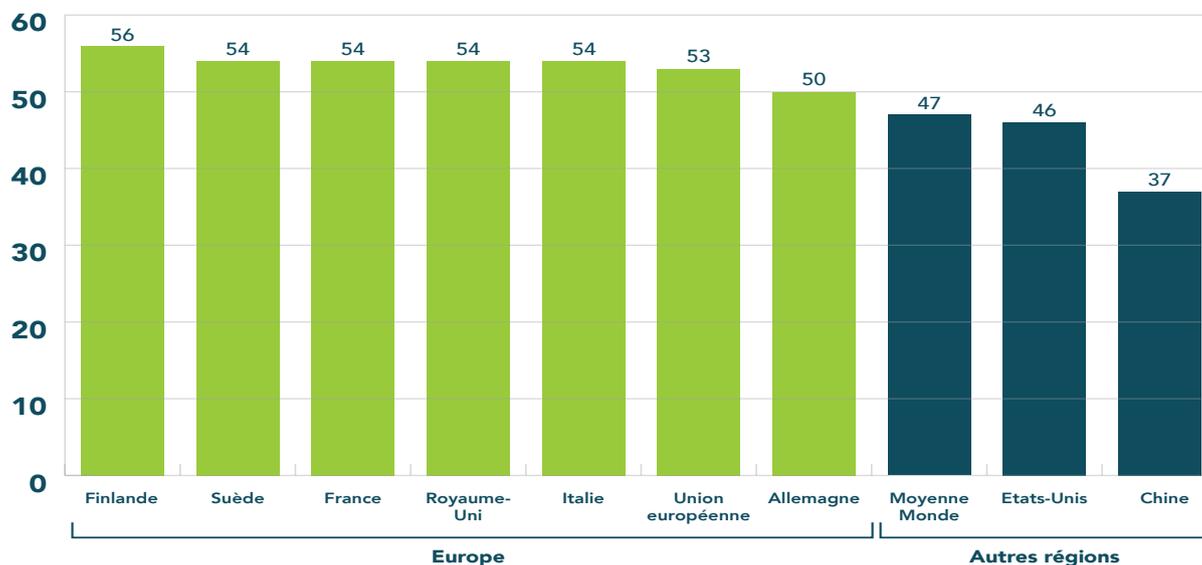
EN VALORISANT LES PROGRÈS RÉALISÉS

L'Europe est le seul continent qui a commencé à réduire ses émissions de CO₂ (-31% entre 1990 et 2020) alors que les Etats-Unis et la Chine, pourtant à l'origine de 85% de la forte hausse des émissions de CO₂ dans le monde en 2018 (+1,7%), n'ont pas infléchi leurs courbes*. Par ailleurs, on l'ignore trop souvent, mais les entreprises françaises figurent sur la troisième marche du podium mondial en termes de RSE. Enfin, et il faut s'en féliciter, le plan de relance français est un des plus orienté vers la transition écologique.

*Source : Eurostat.

Score global RSE des entreprises par zone géographique

(EcoVadis, business Sustainability Risk and Performance Index 2020) :



Source : Ecovadis.

46

EN FAVORISANT L'INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La volatilité des cours des matières premières d'origine fossile fragilise le développement de filières basées sur le recyclage et l'incorporation de matières recyclées dans les produits. Des mécanismes incitatifs permettraient de sécuriser les approvisionnements, investissements et débouchés de ces matières.



47

EN RÉCOMPENSANT LES COMPORTEMENTS VERTUEUX PLUTÔT QUE DE PÉNALISER OU DE MENACER

Que les donneurs d'ordre privés comme publics, valorisent davantage les démarches vertueuses inciterait les entreprises à s'engager pleinement.

Simplifier les contrôles administratifs relatifs au respect des obligations environnementales et sociales pour les entreprises dont la démarche RSE a été attestée, irait dans le même sens. Ces démarches RSE sont d'autant plus importantes pour les PME que ces dernières seront, demain, impactées par le *reporting* extra-financier en tant qu'actrices de la chaîne de valeur.

48

EN RENDANT L'UTILISATION DES TAXES ENVIRONNEMENTALES TOTALEMENT TRANSPARENTE

En France, depuis son introduction en 2014, moins d'un quart des recettes de la taxe carbone a été consacré au financement de la transition écologique*. Les recettes ont été utilisées majoritairement pour réduire le déficit budgétaire de l'État. Pour éviter cela, il serait souhaitable d'affecter explicitement les financements collectés (par exemple, une taxe sur l'eau doit aller à l'amélioration de la distribution, de la qualité ou à la préservation de la ressource en eau). Introduire des bonus, sous forme de réduction de taxes pour les entreprises les plus vertueuses, serait, là encore, incitatif.



49

EN FAISANT DE LA RSE UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ, NOTAMMENT POUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Il faut, aujourd'hui plus que jamais, inciter les entreprises à s'engager dans des démarches RSE, en tenant compte de la taille et des spécificités de leur secteur d'activité. Les pouvoirs publics ont donc un rôle à jouer en sortant de la seule logique du moins-disant dans l'attribution des marchés publics ou privés, et en reconnaissant la mieux-disance. Développer dans le cadre de la formation continue, les formations à la RSE destinées aux entreprises (chefs d'entreprises et salariés) serait également opportun.

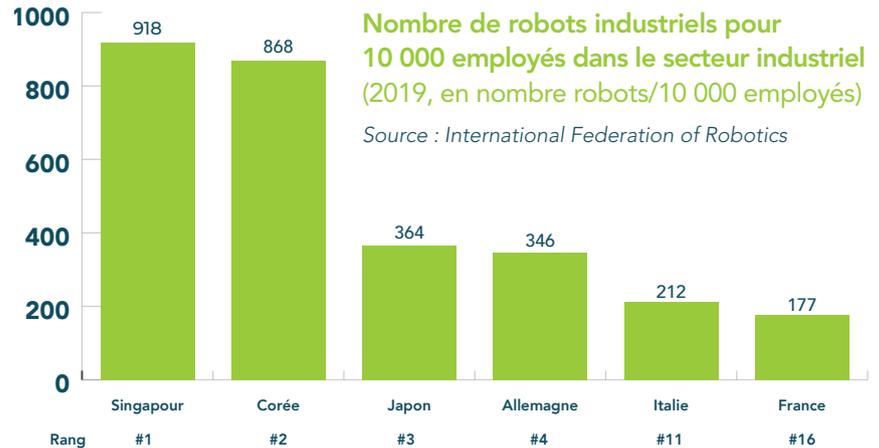
*Source : Conseil des prélèvements obligatoires, 2019.

8

Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité

Le principe de précaution menace aujourd'hui de se transformer en principe d'inaction. L'innovation, notamment dans le domaine du numérique, est pourtant une des clés de la compétitivité hors prix des entreprises françaises.

Mais cela exige d'investir sans se voir systématiquement opposer des obstacles législatifs ou réglementaires.



Marie Curie est venue en France pour remporter le Nobel. Emmanuelle Charpentier, un siècle plus tard a dû en partir pour obtenir le sien.

Thierry Philip, Président de l'institut Curie

La CPME propose de se donner les moyens de replacer l'innovation au cœur de la compétitivité des entreprises françaises



50

EN ÉDICTANT UN « PRINCIPE D'INNOVATION »

Le principe de précaution, au travers de la charte de l'environnement, est une obligation de nature constitutionnelle. Il en résulte que l'absence de certitudes en raison du manque de connaissance scientifique et technique doit conduire à renoncer, a priori, à certaines avancées potentielles. Il s'agit là d'un véritable obstacle à l'innovation qu'il convient impérativement de contrebalancer en instaurant un « principe d'innovation ». Il permettrait que des décisions politiques ou réglementaires à l'étude, susceptibles d'impacter l'innovation, soient évaluées et prises en compte.

51

EN INSTAURANT UN MÉCANISME PÉRENNE DE SUR-AMORTISSEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

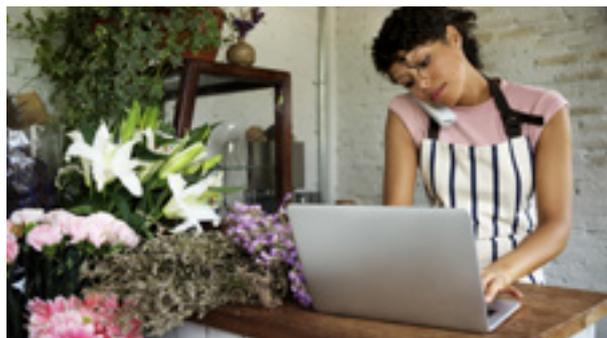
Les entreprises doivent capitaliser sur les avancées permises par la digitalisation, la robotisation et autres technologies. Si l'on s'en donne les moyens, notre pays peut rattraper son retard alors que seulement 10% des entreprises françaises ont intégré une application d'intelligence artificielle, soit 2 fois moins qu'aux Etats-Unis.



52

EN GARANTISSANT UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE ENTRE PETITS ET GRANDS ACTEURS DU NUMÉRIQUE

Si le numérique a considérablement transformé les activités des PME, il est nécessaire de mieux le réguler pour que les opportunités qu'il offre soient réellement accessibles à tous. La responsabilité des plateformes vis-à-vis des entreprises utilisatrices et le renforcement des droits des entreprises utilisatrices sur les données collectées sont autant de sujets cruciaux pour les années à venir.



53

EN PRENANT MIEUX EN COMPTE LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS IMMATÉRIELS

La transition numérique passe par le financement de développements liés à l'intelligence artificielle, la mise en place de nouveaux algorithmes, l'internet des objets ou la formation. Ces investissements pourtant incontournables, ne sont toujours pas considérés comme tels. Et il en va de même avec les investissements liés à la transition écologique.

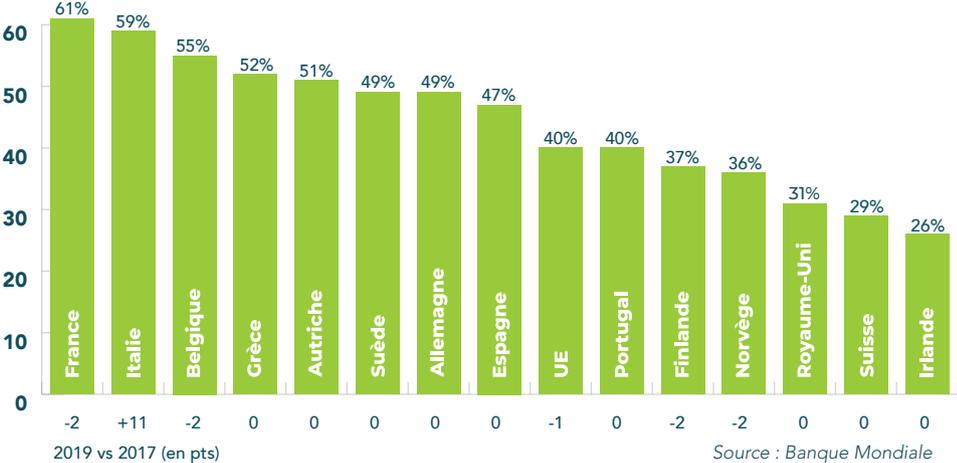
EN RÉTABLISSANT LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

En France, les taux d'imposition fiscale et sociale (cotisations, impôts et taxes) sur les entreprises restent très supérieurs à la moyenne européenne. Notre taux fiscal/social de 61%, contre 40% en moyenne dans l'UE, est le plus élevé de l'Union européenne. Sans allègements fiscaux supplémentaires significatifs, nos entreprises continueront à souffrir d'une sous-compétitivité chronique et d'une sous-capacité d'investissement pour relever le défi des mutations technologiques.

La baisse des impôts de production, recommandée par les autorités européennes dès 2019, s'inscrit dans cette logique. Elle doit être poursuivie en ciblant prioritairement la fiscalité locale pour que toutes les entreprises assujetties, soient concernées. Une baisse de 15 Mds € des impôts de production permettrait de les ramener sous la barre des 2,5% du PIB, l'objectif à terme étant de se caler sur la moyenne européenne de 1,7% du PIB. L'instauration d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés (IS) pour les résultats remontés aux fonds propres des entreprises patrimoniales répondrait à la même logique.

Taux d'imposition total des entreprises

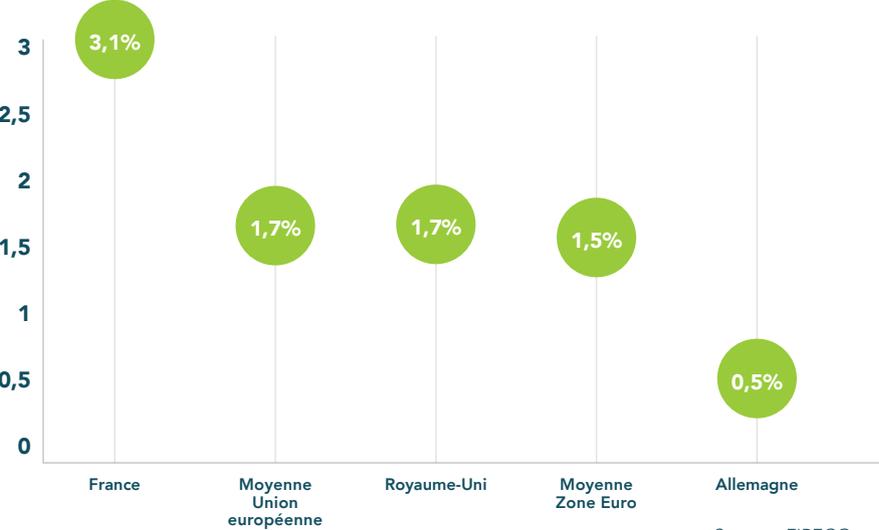
(2019, en % des bénéfices commerciaux des entreprises)



Poids des impôts de production payés par les entreprises

(estimation après la baisse annoncée de 10 Mds d'euros)

% du PIB



55

EN CIBLANT D'AVANTAGE LES DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LES PME

Alors que parmi les pays de l'OCDE la France affiche un taux de soutien élevé en faveur de la R&D, les dépenses des entreprises y sont inférieures à la moyenne. La méconnaissance et la complexité des dispositifs d'accompagnement font que les PME se saisissent peu des soutiens qui profitent, avant tout, aux grandes entreprises.

56

EN ACCÉLÉRANT LA MISE EN PLACE DU BREVET UNITAIRE EUROPÉEN

Les PME doivent pouvoir disposer d'un outil qui leur permette à un coût moindre que le brevet européen actuel, de valoriser leurs savoir-faire et leurs innovations.

57

EN LEVANT LES OBSTACLES ET EN ACCÉLÉRANT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

De l'aveu même de la ministre de l'Industrie, en 2017 il fallait 500 jours pour mettre une nouvelle molécule sur le marché contre 120 à 130 jours dans des pays voisins comme la Suisse ou l'Allemagne. Soit une année d'écart, alors que la vitesse est une composante essentielle de l'innovation.





9 | Encourager la prise de risque au lieu de la pénaliser

Progressivement, la société française a développé une forme d'aversion au risque. Les normes se sont multipliées au point, dans certains domaines, de bloquer toute initiative. La prise de risque destinée à faire croître l'entreprise reste pourtant au cœur même de l'ADN des entrepreneurs.

Mais aujourd'hui, prendre des risques c'est non seulement s'exposer à l'échec, mais aussi se retrouver potentiellement la cible de poursuites judiciaires. Dans ce contexte, chacun cherche à s'exonérer de sa responsabilité et l'entrepreneur se retrouve souvent en bout de chaîne.

La CPME propose de redonner ses lettres de noblesse à cet esprit d'entreprise, de conquête et d'excellence sans lequel la France ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui



58

EN REDÉFINISSANT LA NOTION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS OU PRIVÉS

Un membre du gouvernement en exercice doit-il voir son domicile perquisitionné à la suite d'une plainte portant sur sa gestion de la crise sanitaire ? Un maire doit-il voir sa responsabilité pénale engagée si un passant se blesse sur un trottoir de sa commune ? Un chef d'entreprise doit-il être poursuivi si un salarié alcoolisé a un accident de la route ?

Progressivement, la distinction entre la responsabilité et la culpabilité s'est effacée. Ce qui entraîne des dérives à tous les niveaux. Bon nombre de décisions sont désormais prises à l'aune de l'exemption de la responsabilité de celui qui en est directement à l'origine.

Le décideur en arrive souvent à statuer en fonction de sa responsabilité personnelle éventuelle et des poursuites dont il pourrait faire l'objet. Cette dérive est mortifère pour l'ensemble de la société qui devient frileuse.

59

EN DÉPÉNALISANT LE DROIT DE L'ENTREPRISE

Ne pas avoir fait sa déclaration sur le registre des bénéficiaires effectifs est passible de 6 mois de prison. L'absence de document unique de prévention (DUP) relève du code pénal. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Au fil du temps, pas moins de 60 incriminations pénales ciblent les dirigeants d'entreprise. Or, il n'existe en droit français aucun document regroupant l'ensemble des infractions sur le fondement desquelles le dirigeant social peut voir sa responsabilité engagée. La création de nouveaux délits non intentionnels, par exemple dans le domaine de l'environnement, vient encore fragiliser le dirigeant déjà confronté à des notions telles que la faute inexcusable.

Bien malin aujourd'hui celui qui sait réellement à quoi il s'expose, à titre personnel, dans l'exercice de ses fonctions, et ce alors même qu'il n'a eu aucune conscience, et encore moins intention, de commettre la moindre faute. Cette pénalisation à outrance n'a aucune justification réelle.

60

EN PASSANT D'UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT À UNE OBLIGATION DE MOYEN EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ/SANTÉ AU TRAVAIL

La crise sanitaire que la France traverse démontre s'il en était besoin, l'inanité

de l'obligation de résultat en matière de santé au travail, à laquelle est astreint l'employeur, quelles que soient ses diligences.

Sa responsabilité pourrait théoriquement être engagée si un salarié parvenait à prouver avoir contracté la Covid sur son lieu de travail, alors même que l'employeur aurait respecté à la lettre les préconisations gouvernementales du protocole national en entreprise (PNE). Seul un manquement délibéré et avéré de l'employeur devrait être considéré comme une faute inexcusable.

61

EN METTANT EN PLACE UN VÉRITABLE ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'actionnariat salarié tel qu'il existe aujourd'hui associe le salarié aux résultats de l'entreprise, sans aucune prise de risque financière. L'entrepreneur, lui, doit le cas échéant, « remettre au pot » en cas de difficultés de l'entreprise. Un véritable actionnariat salarié consisterait à associer le salarié non seulement aux résultats de l'entreprise mais également à la prise de risque. Un dispositif fiscal incitatif pourrait venir accompagner la mise en place d'un tel outil.

62

EN SUPPRIMANT LES DROITS DE SUCCESSION EN CAS DE TRANSMISSION FAMILIALE D'UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

Selon une étude de la Direction générale du Trésor, les entreprises familiales

représentent 83% des entreprises et 49% de l'emploi en France. Cependant, le taux de transmission familiale, estimé à moins de 10%, est faible. La transmission d'entreprise représente donc un enjeu économique et social majeur. Malgré cela et en dépit de certains dispositifs comme le Pacte Dutreil, notre pays fiscalise lourdement les successions via les droits de mutation et les plus-values. La France se tire une balle dans le pied alors que les autres pays de l'Union européenne ont parfaitement compris l'intérêt de favoriser les transmissions familiales d'entreprise. Ainsi, 9 pays de l'UE n'appliquent aucun droit de donation ni de succession.

99%

En Espagne, l'exonération des droits de succession varie de 95 à 99%.

100%

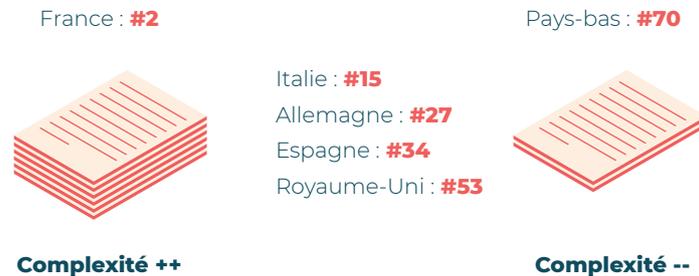
Quant à l'Allemagne, elle exonère à 100% les droits de succession si les actions sont conservées 7 ans.

10 | Simplifier la vie des entrepreneurs

« Dites-le-nous une fois », « le silence de l'administration vaut acceptation », « droit à l'erreur », le cheminement est toujours le même : une mission ; un rapport qui déplore la complexité administrative et le coût que cela représente, et enfin, une décision politique. Puis, la machine administrative se remet en route pour faire fleurir les exceptions à des principes généraux pourtant de bon sens. Et la bonne idée de départ fait pschitt.

Indice global de complexité des affaires Global business complexity index

(2021, pays classés du plus complexe (#1) au moins complexe (#77))



Source : TMF Group

La France se classe au 2^e rang des pays dont la bureaucratie est la plus lourde devant le Mexique, la Colombie et la Turquie.

Source : Global Business Complexity Index 2021

La CPME propose de s'en tenir à des règles simples : identifier, traiter les points de blocages administratifs et prendre des mesures radicales pour stopper l'inflation normative



63

EN RÉALISANT UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR L'UTILITÉ ET L'EFFICACITÉ DES 500 NORMES PESANT LE PLUS SUR LES ENTREPRISES

Selon la Commission européenne, réduire de 25% les charges administratives permettrait une augmentation du PIB européen de 0,8% à court terme. Un bien bel objectif pour un prochain quinquennat.

64

EN RENDANT OBLIGATOIRE ET PUBLIC TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'EUROPÉEN UN « TEST PME » AVANT TOUTE PUBLICATION D'UN NOUVEAU TEXTE CONCERNANT LES ENTREPRISES

La PME n'est pas une grande entreprise en modèle réduit. Or, les textes traduisent aujourd'hui une véritable méconnaissance de la réalité des PME. Le meilleur moyen de simplifier la vie des entrepreneurs est de ne pas la compliquer aurait dit monsieur de la Palice. Commençons par cela et nous aurons fait un grand pas.

65

EN LIMITANT, AU NIVEAU EUROPÉEN, LES MARGES DE MANŒUVRE DE TRANSPOSITION DES DIRECTIVES

La France est souvent le bon élève de l'Europe. Pour mériter ce qualificatif, notre pays va fréquemment plus loin que les directives adoptées par Bruxelles. Cette sur-transposition présente des inconvénients lorsqu'elle se traduit par des contraintes imposées aux entreprises françaises alors que leurs concurrentes situées dans l'espace européen n'y sont pas assujetties. On pourrait donc opter pour une harmonisation dite maximale, qui empêche d'introduire des règles plus strictes.

66

EN GELANT LE NOMBRE DE PAGES DES CODES EXISTANTS

Rien de plus simple mais rien de plus efficace. Le meilleur moyen de s'assurer que l'on cesse enfin d'empiler les règles et les normes.

67

EN S'ATTAQUANT AU COÛT POUR LES ENTREPRISES DES RÈGLES EXISTANTES, SUIVANT EN CELA L'EXEMPLE BRITANNIQUE

64

codes (urbanisme, assurance, marchés publics...) et

400 000

normes régissent notre vie.

L'idée, vertueuse en apparence, de compenser toute nouvelle norme par la suppression d'au moins 2 normes existantes n'a en rien freiné l'inflation normative. Il faut donc raisonner autrement.

Les nouvelles normes introduites chaque année par la loi entraîneraient un surcoût annuel moyen de

500
millions d'euros

Plutôt que de se focaliser uniquement sur le nombre de textes, concentrons aussi nos efforts sur la diminution de leur coût pour les entreprises.

68

EN INSTAURANT UNE « SOMMATION ADMINISTRATIVE »

Lorsqu'une règle est instaurée, elle est souvent assortie d'indices à respecter. Puis, au fil du temps, ces plafonds ou planchers font fréquemment l'objet d'un durcissement. Ainsi, un décret vient de diminuer les concentrations de poussière acceptables dans les locaux professionnels et les sanitaires.

Beaucoup de professionnels n'en auront pas connaissance et seront persuadés de respecter la réglementation. En pareil cas, il serait souhaitable de prévoir une période de mise à niveau pendant laquelle le non-respect de la nouvelle règle ne pourrait faire l'objet d'une condamnation mais, le cas échéant, d'un simple rappel.

Ce dispositif trouverait naturellement à s'appliquer en cas de reprise d'entreprise.

69

EN REVISITANT LES RÈGLES SOCIALES SOUS UN ANGLE DE SIMPLIFICATION

L'utilité des règles sociales en vigueur ne fait l'objet d'aucune mesure. Les entreprises de plus de 50 salariés doivent par exemple mettre à disposition du comité économique et social ou des représentants du personnel une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) à jour. Son utilité reste à démontrer dans la plupart des PME où elle n'est jamais consultée par qui que ce soit. Elle représente alors un coût inutile. De même, les « enquêtes administratives obligatoires » sont chronophages et leur utilité, pour le moins sujette à caution.

70

EN AUTORISANT LE NANTISSEMENT DES CRÉANCES DES ENTREPRISES AUPRÈS DES ORGANISMES SOCIAUX

De nombreuses entreprises réalisent des prestations de services ou fournissent du matériel aux organismes sociaux. Or, bien souvent, ces entreprises subissent d'importants retards de paiement. Elles doivent pourtant s'acquitter auprès d'organismes qui leur restent débiteurs, du versement de cotisations sociales, et ce dans des délais impératifs.

FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS



11 | Instaurer un nouveau contrat social en refondant le paritarisme

Les partenaires sociaux connaissent parfaitement le monde de l'entreprise. Ils sont les mieux placés pour trouver des solutions collectives, équilibrées, en phase avec les besoins des Français. L'État ne peut pas être le seul dépositaire de l'intérêt commun, qui passe nécessairement par des corps intermédiaires, seuls à même d'apaiser des situations conflictuelles. Tout système exagérément organisé autour de la croyance en la toute-puissance d'un Etat central au détriment du formidable potentiel des

acteurs de terrain ne peut conduire, et on le constate dans le domaine de la santé, qu'à des déficits structurels.

C'est notamment la raison pour laquelle la CPME est opposée au projet d'étatisation de la complémentaire santé dite « grande Sécu ». Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut s'interdire de faire évoluer les dispositifs en place depuis longtemps. Bien au contraire.

La CPME propose de refonder le paritarisme autour des principes de responsabilité, de transparence et d'indépendance tant dans la gestion des régimes paritaires que dans les règles de négociation interprofessionnelle

71

EN FIXANT DE NOUVELLES RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABILISANT TOUS LES ACTEURS

L'instauration d'une règle d'or dans les organismes sociaux, la généralisation de l'interdiction du recours à l'emprunt et la suppression de la garantie financière de l'État, mettraient les partenaires sociaux face à leurs responsabilités.

Loin des postures, ils n'auraient d'autre choix que de prendre les mesures nécessaires pour équilibrer les comptes des organismes sociaux. Mais cela n'est possible qu'après clarification des relations avec l'État qui doit cesser de faire assumer par d'autres les conséquences financières des décisions qu'il prend.

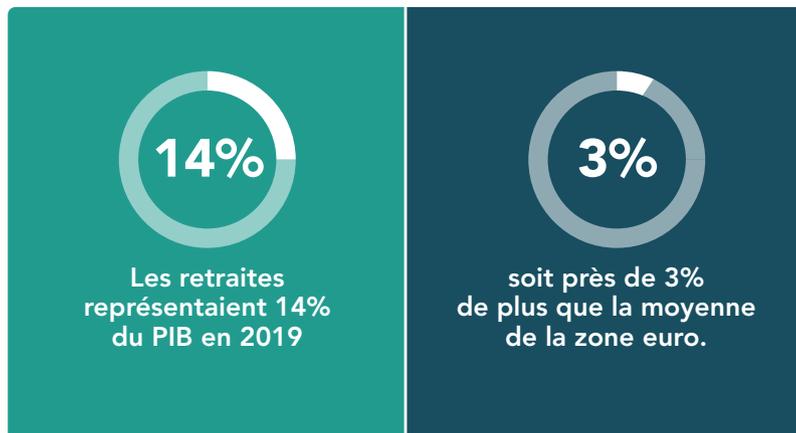
72

EN REDÉFINISSANT LE PÉRIMÈTRE ET LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS NATIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Le champ des négociations interprofessionnelles doit être redéfini pour savoir qui décide de quoi, les documents d'orientation gouvernementaux relatifs à la négociation, limités aux seuls diagnostics et objectifs à atteindre.

12 | Sauvegarder l'avenir en réformant les retraites

Pour redonner confiance dans leur système de retraite intergénérationnel, aux Français et notamment aux plus jeunes, il est urgent d'engager une réforme qui conjugue rationalité, efficacité, lisibilité et équité. Pour ce faire, et c'est incontournable, les régimes spéciaux doivent être supprimés. L'âge minimal légal de départ à la retraite doit, hors carrière longue, être le même pour tous. Il convient également de fixer un écart minimum de 10% entre ce qui relève de la solidarité, le minimum vieillesse, et ce qui relève des contributions, la retraite minimale.



La CPME propose de mettre fin aux attermoiements

73

EN INSTAURANT UN RÉGIME UNIVERSEL DE BASE

Ce régime par points concernerait tous les salariés jusqu'à un plafond de Sécurité sociale.

74

EN METTANT EN PLACE UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PROPRE À CHACUNE DES 3 CATÉGORIES D'ACTIFS

3 régimes complémentaires distincts, l'un pour les salariés du secteur privé, l'autre pour les travailleurs non-salariés (y compris les professions libérales), et le troisième pour les salariés des 3 fonctions publiques et des régimes spéciaux, seraient mis en place. Aucune solidarité

financière ne serait possible entre ces 3 régimes, ce qui obligerait à une réelle transparence et éviterait que les réserves du privé ne servent à payer les pensions du public.

75

EN INCLUANT UNE PART DE CAPITALISATION

Sur le modèle de ce qui est ouvert facultativement aux seuls agents de la fonction publique, un dispositif de capitalisation serait inclus dans les cotisations obligatoires. Il serait possible de l'alimenter volontairement en y transférant la valorisation de jours de RTT ou de congés payés non pris, et ce dans les limites légales existantes. Un cahier des charges viendrait préciser les contours du disposi-

tif et s'assurer que les placements soient orientés vers des entreprises françaises. Ils contribueraient ainsi à financer le développement de l'économie française.

76

EN RELEVANT PROGRESSIVEMENT L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE

Pour tenir compte de l'évolution démographique et garantir l'équilibre financier du régime, l'âge légal de départ à la retraite, le même pour tous compte tenu du caractère universel du régime de base, serait relevé rapidement à 63 ans, avant d'évoluer progressivement jusqu'à 65 ans. Un départ anticipé serait cependant possible en corrélant carrière longue et pénibilité.

76 PROPOSITIONS 22 PRIORITAIRES

1 CONSTRUIRE LA FRANCE DE DEMAIN

- Créer un « crédit d'impôt localisation en France » (CIL) sur le modèle du crédit d'impôt recherche (CIR).
Proposition n°4
- Mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes.
Proposition n°2
- Insérer une clause indicative de retombées économiques dans les marchés publics.
Proposition n°14
- Coupler les textes sur la protection de l'environnement et ceux sur la relocalisation des activités industrielles.
Proposition n°13
- S'attaquer enfin au mille-feuille territorial, source de complexité et de gabegie.
Proposition n°24
- Instaurer une règle constitutionnelle imposant une présentation du budget annuel de l'Etat à l'équilibre financier.
Proposition n°15
- Limiter l'accès au statut de fonctionnaire aux seules fonctions régaliennes.
Proposition n°19

2 VALORISER LE TRAVAIL

- Faciliter les passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, et vice-versa.
Proposition n°26
- Redessiner la courbe des réductions de charges sociales pour éviter tout à la fois, les trappes à bas salaires et le coût exorbitant de la main d'œuvre qualifiée.
Proposition n°41
- Fixer une trajectoire de baisse de coût du travail pour s'aligner sur la moyenne européenne.
Proposition n°40
- Réactiver la suppression des cotisations patronales et la défiscalisation des heures supplémentaires.
Proposition n°42
- Moduler la durée des allocations chômage en fonction de la situation du marché de l'emploi.
Proposition n°39

3 ACCÉLÉRER ET FACILITER LES TRANSITIONS DES PME

- Garantir un développement équitable entre petits et grands acteurs du numérique.
Proposition n°52
- Faire de la RSE un levier de développement économique.
Proposition n°49
- Edicter un “principe d’innovation” pour ne pas tout sacrifier au principe de précaution.
Proposition n°50
- Baisser les impôts de production pour rétablir la capacité d’investissement des entreprises.
Proposition n°54

4 DIFFUSER LA CULTURE PME

- Rendre obligatoire et public, tant au niveau national qu’europpéen, un « test PME » avant toute publication d’un nouveau texte concernant les entreprises.
Proposition n°64
- Dépénaliser le droit de l’entreprise.
Proposition n°59
- Redéfinir la notion de responsabilité personnelle des décideurs publics ou privés.
Proposition n°58
- Supprimer les droits de succession en cas de transmission familiale d’une entreprise patrimoniale.
Proposition n°62

5 FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS

- Inclure une part de capitalisation dans le modèle de retraite par répartition.
Proposition n°75
- Réformer le paritarisme en imposant, notamment, la règle d’or et l’interdiction d’emprunter dans les organismes paritaires.
Proposition n°71



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP

